



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2020-115

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2020

Sommaire

PREF-DSRHM

32-2020-10-08-001 - Arrêté portant délégation de signatures financières programme n° 354 "administration territoriale de l'Etat" et programme n°723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat" (6 pages)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2020-10-08-001

Arrêté portant délégation de signatures financières
programme n° 354 "administration territoriale de l'Etat" et
programme n°723 "opérations immobilières et entretien
des bâtiments de l'Etat"



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Gers
Direction de la stratégie, des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations et de l'appui territorial
Bureau de la coordination administrative

ARRÊTÉ
portant délégation de signatures financières
programme n°354 « administration territoriale de l'Etat »
et programme n°723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

Le Préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié notamment par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;
- VU le décret du 16 octobre 2019 portant nomination de Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture du Gers ;
- VU le décret du 4 décembre 2018 nommant Mme Delphine GRAIL-DUMAS sous-préfète de Mirande ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 octobre 2018 portant affectation du M. Benoît COURTIAUD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, sur le poste de directeur des services du cabinet de la préfecture du Gers ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 nommant Mme Corinne QUÈBRE conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer sur le poste de directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens de la préfecture du Gers ;
- VU l'arrêté préfectoral du 14 août 2020 portant désignation de Mme Delphine GRAIL-DUMAS, en qualité de sous-préfète de Condom par intérim ;
- SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Délégation de signature est donnée à Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du programme 354 et du programme 723, dans la limite du montant des crédits alloués annuellement aux centres de coût suivants :

- résidence du préfet
- résidence de la secrétaire générale
- bureau du pilotage budgétaire et du patrimoine
- bureau des ressources humaines
- service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication

à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, dans la limite d'un montant de 10 000 €;
- signer ou valider les bons de commandes pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou régional ;
- constater et signer le service fait sur les documents comptables, en tant que de besoin.

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Edwige DARRACQ, délégation de signature est donnée, dans l'ordre pour chaque centre de coût à :

Nom	Fonction	Centres de coût	Montant maximum autorisé par opération
1-Mme Corinne QUEBRE (prog 354 et 723)	Directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens	-Résidence préfet -Résidence secrétaire générale -Bureau du pilotage budgétaire et du patrimoine	1500 €
2 -Mme Isabelle CAHUZAC (prog 354 et 723)	Cheffe du bureau du pilotage budgétaire et du patrimoine		
1-Mme Corinne QUEBRE (prog 354)	Directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens	Bureau des ressources humaines	1500 €
2-Mme Sandrine RIOCHET (prog 354)	Cheffe du bureau des ressources humaines		
1-M. Pierre FAURE (prog 354)	Chef du service départemental des systèmes d'information et de communication	Service départemental des systèmes d'information et communication	1500 €

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète de Condom par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du programme 354, dans la limite du montant des crédits alloués annuellement au centre de coût de la Sous-préfecture de Condom, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, dans la limite d'un montant de 3000 € ;
- signer ou valider les bons de commandes pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou régional ;
- constater et signer le service fait sur les documents comptables, en tant que de besoin.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète de Condom par intérim, délégation de signature est donnée, dans l'ordre à :

Nom	Fonction	Centre de coût	Montant maximum autorisé par opération
1-Mme Edwige DARRACQ	Secrétaire générale de la préfecture	Sous-préfecture de Condom	1 500 €
2- Mme Corinne QUEBRE	Directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens		1 500 €
3- M. Frédéric POINSIGNON	Secrétaire général de la sous-préfecture de Condom		1 500 €

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète de Mirande, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du programme 354, dans la limite du montant des crédits alloués annuellement au centre de coût de la Sous-préfecture de Mirande, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, dans la limite d'un montant de 3000 € ;
- signer ou valider les bons de commandes pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou régional ;
- constater et signer le service fait sur les documents comptables, en tant que de besoin.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine GRAIL-DUMAS, délégation de signature est donnée, dans l'ordre à :

Nom	Fonction	Centre de coût	Montant maximum autorisé par opération
1-Mme Edwige DARRACQ	Secrétaire générale de la préfecture	Sous-préfecture de Mirande	1500 €
2-Mme Corinne QUEBRE	Directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens		1500 €
3-Mme Patricia REGNAULT	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Mirande		1 500 €

ARTICLE 4 Délégation de signature est donnée à M. Benoît COURTIAUD, directeur des services du cabinet, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du programme 354, dans la limite du montant des crédits alloués annuellement au centre de coût des services du cabinet et de la résidence du directeur de cabinet, à l'effet de :

- signer ou valider les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites expressions de besoin, dans la limite d'un montant de 2000 € ;
- signer ou valider les bons de commandes pour l'achat de fournitures pour lequel des fournisseurs proposent des procédures de commandes dématérialisées, dans le cadre d'un marché contracté au niveau national ou régional ;
- constater et signer le service fait sur les documents comptables, en tant que de besoin.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît COURTIAUD délégation de signature est donnée, dans l'ordre à :

Nom	Fonction	Centre de coût	Montant maximum autorisé par opération
1- Mme Corinne QUEBRE	Directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens	Service du cabinet et de la résidence du directeur de cabinet	1 500 €
2 - Mme Valérie LACOMBE-PIAMAT	Cheffe du bureau de la représentation de l'Etat		1 500 €
3- Mme Isabelle CAHUZAC	Cheffe du bureau du pilotage budgétaire et du patrimoine		1 500 €

ARTICLE 5 : Sont habilités à effectuer des paiements par carte achat et sont à ce titre délégataires pour l'ordonnancement des dépenses du programme 354 « Administration territoriale de l'État », dans la limite des plafonds mentionnés pour chaque transaction :

Nom du porteur	Fonction	Montant max autorisé par transaction	Plafond annuel de la carte achat
M. Xavier BRUNETIERE	Préfet	1 000 €	10 000 €
Mme Edwige DARRACQ	Secrétaire générale de la préfecture	1 000 €	10 000 €
Mme Delphine GRAIL-DUMAS	Sous-préfète de Mirande, sous-préfète de Condom par intérim	1 000 €	10 000 €
M. Benoît COURTIAUD	Directeur de Cabinet	1 000 €	10 000 €
Mme Isabelle CAHUZAC	Cheffe du bureau de la programmation budgétaire et patrimoine	1 000 €	20 000 €
M. Bernard BOURREC	Cuisinier de la résidence du préfet	1 000 €	10 000 €

Les dépenses effectuées au moyen de la carte achat devront se conformer aux documents contractuels relatifs à l'acquisition de cette carte, établis entre l'État et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur ses conditions d'utilisation validées par le responsable du programme carte d'achats ou par le préfet.

ARTICLE 6 : La liste des agents habilités à constater et valider le Service Fait dans l'outil CHORUS Formulaire ainsi que celle des agents habilités sur CHORUS DT figurent en annexe du présent arrêté préfectoral ;

- l'effet d'ordonnancer les dépenses de transport et d'hébergement nécessaires aux déplacements professionnels des agents ;
- valider la conformité de l'ordre de mission à la réglementation financière et à la politique des voyages et la capacité budgétaire de l'entité lors de la validation de l'ordre de mission ;
- valider l'état de frais pour envoi de la demande de paiement dans Chorus ;
- doter l'enveloppe de moyens ;
- suivre l'exécution des dépenses relatives aux déplacements temporaires grâce aux outils de reporting dans l'outil.

ARTICLE 7 : Le précédent arrêté préfectoral n° 32-2020-08-24-028 en date du 24 août 2020, portant délégation de signatures financières programme n°354 « administration territoriale de l'État » et programme n°723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », est abrogé au lendemain de la date de publication du présent arrêté, qui voit le présent arrêté entrer en vigueur.

ARTICLE 8 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, Mme la sous-préfète de Mirande, sous-préfète de Condom par intérim, M. le directeur des services du cabinet, Mme la directrice de la stratégie, des ressources humaines et des moyens, M. le directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et les chefs de service et de bureaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le - 8 OCT. 2020

Le Préfet,



Xavier BRUNETIERE



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Gers
Direction de la stratégie, des ressources humaines et des moyens
Service des coordinations et de l'appui territorial

Annexe à l'arrêté préfectoral
portant délégation de signatures financières
(programme n°354 «administration territoriale de l'État»),

I) Agents habilités à constater et valider le service fait dans l'outil CHORUS Formulaires

DIRECTION DE LA STRATEGIE, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS (D.S.R.H.M)

Bureau du pilotage budgétaire et du patrimoine :

- Mme Isabelle CAHUZAC
- Mme Marie-Pierre GUARDINI
- Mme Sylvie LEIGNEL
- Mme Marie-Pierre DESPRATS
- M. Patrice BAUDUER
- M. Jean-Claude MORA

II) Agents habilités sur CHORUS DT

DIRECTION DE LA STRATEGIE, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS (D.S.R.H.M)

Bureau des ressources humaines :

- Mme Sandrine RIOCHET
- Mme Nathalie MOGET

Bureau du pilotage budgétaire et du patrimoine :

- Mme Isabelle CAHUZAC
- Mme Marie-Pierre GUARDINI
- Mme Marie-Pierre DESPRATS
- Mme Sylvie LEIGNEL

Auch, le **- 8 OCT. 2020**

Le préfet



Xavier BRUNETIERE